

Charte de l'orchestre Paris Sciences et Lettres 2022-2023

Le plaisir de l'orchestre est collectif avant d'être individuel, aussi certaines règles doivent être respectées pour assurer dans une bonne ambiance le déroulement harmonieux des concerts.

L'orchestre est un ensemble amateur mais à sélection exigeante, et un musicien ne peut y participer qu'après une audition devant le chef d'orchestre. En intégrant l'orchestre et chœur Paris Sciences et Lettres, je m'engage à :

- assister à l'ensemble des répétitions qui précèdent le/les concert(s) auxquels je participe*
- être assidu(e) aux répétitions inscrites au planning (pas plus de 2 absences, toute absence doit être justifiée, répétition générale obligatoire)*
- travailler mes partitions pendant la semaine*
- contribuer à une bonne ambiance de travail lors des répétitions*
- prévoir une tenue de concert noire*
- participer à la vie associative (promotion des concerts, recrutement) et si possible participer à l'organisation des concerts*
- être réactif par rapport aux mails et appels téléphoniques de la part des responsables de l'orchestre et chœur*
- m'acquitter d'une participation aux frais de 20€ avant la fin de la première session (photocopies, partitions, divers...) : ceci n'est pas une cotisation.*

Je soussigné(e),

Le

Droit à l'image et au son

Je soussigné(e) _____ autorise l'association Musique@PSL à enregistrer, reproduire et exploiter mon droit à l'image et au son (photos, captations audiovisuelles) dans le cadre de sa promotion.

Le